

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 MARS 2009 à 19H30**

**COMPTE-RENDU**

**AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009**

Les élus décident, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2009. Ils sont donc maintenus aux valeurs suivantes :

Taxe d'habitation : 10,63%

Taxe foncier bâti : 15,40%

Taxe foncier non bâti : 61,52%

Le produit fiscal attendu pour 2008 des 3 taxes directes locales s'élève à 399 879 € (la taxe professionnelle étant directement perçue par la Communauté de Communes « Les Deux Rives »).

**ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2009**

Monsieur Ludwig MONTAGNE, Maire-Adjoint présente les budgets primitifs 2009 à l'assemblée délibérante. Ces budgets ont fait l'objet d'une étude préalable lors d'une réunion de la commission des finances élargie.

***COMMUNE***

Le budget communal s'équilibre en section de fonctionnement à 1 023 786 € et en section d'investissement à 957 045 €.

Il est approuvé à l'unanimité.

***ASSAINISSEMENT***

Le service public d'assainissement, comptabilisé séparément, est présenté avec une balance s'équilibrant ainsi :

Dépenses et Recettes d'exploitation : 302 061 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 936 711 €

Rappelons que ce service, assujéti à la T.V.A depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 est présenté HT.

Il est également approuvé à l'unanimité.

**VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2008.**

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Saint Barthélemy de Vals s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin

de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

## **SUBVENTIONS COMMUNALES 2009**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prévoir le total des subventions communales. Elles s'élèvent à 17 010 €. Ce montant est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

## **FOND DE CONCOURS SUITE AUX INONDATIONS - VERSEMENT EXCEPTIONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES DEUX RIVES »**

Au mois de septembre 2008, les communes de Ponsas et Saint Barthélemy de Vals ont connu de graves inondations, entraînant des dégâts très importants : routes endommagées, cours d'eau obstrués, réseaux bouchés...

Compte tenu du caractère exceptionnel de ces événements et dans un objectif de solidarité intercommunal, la Communauté de communes Les Deux Rives souhaite soutenir les communes concernées, et a ainsi inscrit au budget prévisionnel la somme de 50 000 euros. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'un fonds de concours de 25 000 € de la part de la Communauté de communes Les Deux Rives pour la réalisation de travaux suite aux dégâts causés par les inondations du mois de Septembre 2008 et l'en remercie pour cette décision.

## **ORGANISATION DE « LA SEMAINE DU CIRQUE » - CONVENTION AVEC LE CIRQUE WILLIAM DUMAS**

Monsieur le Maire rappelle que la commission culture et la commission éducation organisent « LA SEMAINE DU CIRQUE » du 20 au 25 avril 2009. Il s'agit entre autres d'une initiation aux arts du cirque ouverte aux enfants de 3 à 12 ans.

Monsieur le Maire propose de signer avec le cirque William DUMAS, une convention aux termes de laquelle le cirque s'engage à organiser des ateliers de découverte des arts du cirque tous les jours (sauf mercredi) de 9h à 11h et de 14h à 16h, deux spectacles scolaires (mardi et vendredi), un spectacle le samedi soir, la location d'une exposition sur le cirque Pinder ainsi qu'un spectacle pour la maison de retraite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir entre la commune de Saint Barthélemy de Vals et le cirque William DUMAS et fixe les prix de vente des billets d'entrée au spectacle du samedi soir à 7 € pour un adulte et 4 € pour un enfant.

## **CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES SPECTACLES**

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer une régie de recettes pour donner à la commission culturelle, les moyens d'encaisser les prestations dues par les personnes accédant aux spectacles et représentations diverses organisés dans le cadre de la saison culturelle.

A cette fin, un régisseur et un suppléant seront nommés.

L'assemblée approuve la création d'une régie de recettes SPECTACLES, décide que les produits encaissés par la régie seront les suivants :

- Droits d'entrées aux animations et spectacles
- Vente de denrées et boissons de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie dans le cadre de ces animations et spectacles et Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif de la régie ainsi que l'arrêté de nomination du régisseur et du suppléant, à l'unanimité.

## **DON D'UN VEHICULE FOURGONNETTE RENAULT 4L A L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE INCENDIE RECONDITIONNE D'ORIGINE (ASPIRO)**

Suite à la demande de l'association de Sauvegarde du Patrimoine Incendie Reconditionné d'Origine (ASPIRO), située Quartier des Pécollets – 26 800 Etoile sur Rhône, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui faire don de la fourgonnette Renault 4L immatriculée 2512 QL 26 qui est hors d'usage.

### **AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

Lors de cette séance, d'autres points ont été abordés :

- L'étude transmise par le SYTRAD relative au trafic routier à venir engendré par la mise en exploitation du centre de valorisation des déchets ménagers résiduels de Saint Barthélemy de Vals.
- La conférence débat sur le thème « du développement durable à l'échelle d'un jardin de particulier » organisée par la communauté de communes « Les Deux Rives » dans le cadre de la semaine du développement durable et qui aura lieu le 03 avril 2009 à 20h00 à la salle des fêtes de Sarras.
- Le projet de zone artisanale « Les Bernardes ». Les entrepreneurs et artisans qui souhaiteraient s'y installer sont à rediriger auprès des services de la Communauté de Communes « Les Deux Rives » qui gère directement le projet.
- Le guide du diagnostic énergétique des bâtiments publics remis par le SDED. Egalement, le syndicat propose d'évaluer les performances énergétiques des bâtiments scolaires au travers d'un questionnaire afin de mettre en place des solutions pour réduire le coût de fonctionnement de ces bâtiments.
- Le nettoyage de printemps.